

Date de première mise en ligne le 12/07/2022

Article I : Société organisatrice

DRIVALIA France, Société par Actions Simplifiées à Associé Unique, au capital de 420.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIREN 488 421 116, dont le siège social se situe au 540 allée des Hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST (ci-après « la Société Organisatrice »), organise pour la promotion de sa marque LEASYS RENT FRANCE, un **jeu concours gratuit avec obligation d'achat** intitulé « **Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner** » (ci-après « Jeu Concours « Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner » »).

Article II : Durée du Jeu Concours « Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner »

Le Jeu Concours « **Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner** » démarre à compter du 12/07/2022 à 16h01 et se termine le 31/08/2022 à 23h59.

Article III : Conditions de participation

La participation au Jeu Concours « **Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner** » est gratuite avec obligation d'achat.

Elle est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, âgée de plus de 21 ans révolus et justifiant d'1 an d'ancienneté révolu de permis de conduire (ci-après « le Participant »).

Sont exclus les mandataires sociaux et membres du personnel de la Société Organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle, ou sous contrôle commun avec elle, et de leur famille et d'une façon générale, des personnes ayant collaboré à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au Jeu Concours est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du jeu, à une seule participation par personne (même nom et prénom, même adresse email) et à une seule participation par foyer (mêmes nom et adresse postale ou mêmes noms et adresses e-mail).

La participation au Jeu Concours « **Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner** » emporte l'acceptation, sans réserve, du présent Règlement dans son intégralité, des lois et règlements en vigueur applicables en France métropolitaine.

Article IV : Modalités de participation

Pour pouvoir participer au Jeu Concours « **Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner** », le Participant devra successivement :

- Répondre à l'ensemble des questions de l'Enquête Mobilité 2022 accessible à l'adresse suivante : <https://www.leasysrent.fr/enquete-mobilite-2022-typeform> ;
- Indiquer son identité et ses coordonnées complètes : nom, prénom(s), adresse email, numéro de téléphone portable ;
- Indiquer son acceptation à la participation du Jeu Concours « **Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner** » dans le formulaire intégré à l'Enquête Mobilité 2022 ;
- Indiquer son acceptation du traitement de ses données personnelles dans le cadre de la participation au Jeu Concours « **Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner** » dans les conditions définies à l'article ... du présent Règlement.

En cas de non-respect de l'une des conditions susvisées, la participation au jeu concours ne sera pas validée.

Si l'identité et/ou les coordonnées communiquées par le Participant sont inexactes, incomplètes, fausses ou qu'elles seraient adressés à la Société Organisatrice après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement, la participation au jeu concours ne sera pas validée.

En cas de multi-participation (plusieurs participations pour une même personne ou plusieurs participations pour plusieurs personnes habitant au sein du même foyer), la participation au jeu concours ne sera pas validée.

En cas de participation réalisée en contravention au présent Règlement, la participation au jeu concours ne sera pas validée.

Si la participation au jeu concours n'est pas validée pour l'une des raisons citées ci-avant, le Participant ne pourra prétendre à aucune dotation.

En cas de déménagement ou de changement d'adresse email, le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées :

- par courrier postal à Drivalia France – Leasys Rent – Enquête Mobilité 2022
540 allée des Hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST

ou

par courrier électronique à l'adresse jeu-concours@leasysrent.fr

Article V : Désignation des Gagnants

A l'issue de la période de participation au Jeu Concours « **Enquête Mobilité 2022 : 1 000 € de lot de location à gagner** » telle que définie à l'article II du présent Règlement, un jury composé de salariés de la société Drivalia France procédera à un tirage au sort suivi de la désignation de 5 (cinq) gagnants (ci-après « Le Gagnant » ou « les Gagnants »).

Chaque Gagnant se verra attribué un (1) bon d'achat d'une valeur de 200 € (deux cent euros) TTC, utilisable pour la location d'un véhicule selon les conditions définies à l'article VI du présent Règlement.

La qualité de Gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Participant conformément aux dispositions des articles III et IV du présent Règlement.

Chaque Gagnant sera personnellement informé par la Société Organisatrice via l'adresse email communiquée lors de sa participation .

Article VI : Conditions d'utilisations des Bons d'achat

Le Bons d'achat peut être utilisé par le Gagnant aux conditions ci-après :

- Valable pour une date de départ et de retour compris entre le 15/09/2022 et le 31/03/2023 ;
- Au départ et au retour d'une agence de location Drivalia – Leasys Rent en France Métropolitaine uniquement (hors Corse et DOM-TOM) ;
- Dans le respect des conditions prévues par la réservation, le contrat de location et les conditions générales de location ;
- Sous réserve de la disponibilité de la catégorie de véhicule choisie aux lieux et dates souhaitées par le Gagnant.

Le Bon d'achat est utilisable en une seule fois et non divisible.

Le conducteur doit :

- être titulaire d'un permis de conduire présenté en bonne et due forme ;

- être âgé de plus de 21 ans révolus et justifier d'1 an révolu d'ancienneté de permis de conduire pour un véhicule de catégorie standard ;
- être âgé de plus de 30 ans révolus et justifier de 5 ans révolus d'ancienneté de permis de conduire pour un véhicule premium.

Les Bons d'achat sont non cessibles, non divisibles et non remboursables.

Les Bons d'achat ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article VII : Modalités d'utilisation des Bons d'achat

A compter de la réception de l'email visé à l'article V du présent Règlement, le Gagnant dispose d'un délai de 30 (trente) jours pour indiquer à la Société Organisatrice :

- ses coordonnées (nom, prénom(s)),
- son adresse postale indiquant clairement le code postal et la ville,
- les dates de réservation souhaitées,
- l'agence de location souhaitée,
- la catégorie de véhicule souhaitée,
- les dates et heures de départ,
- les dates et heures de retour.

Ces informations devront être envoyées :

- par courrier postal à Drivalia France – Leasys Rent – Enquête Mobilité 2022
540 allée des Hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST

ou

- par courrier électronique à l'adresse jeu-concours@leasysrent.fr

Si le Gagnant ne communique pas ces informations dans le délai précité, le lot sera considéré comme perdu.

Pour utiliser le Bon d'achat, le Gagnant doit être nommément et personnellement désigné sur la réservation et le contrat de location.

Chaque Gagnant recevra un e-mail comportant un code pour utiliser son bon d'achat lors de sa réservation.

Le Gagnant autorise la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant son identité (nom et prénom(s)), son adresse postale et son adresse mail.

En cas de dépassement du montant de la location par rapport à la valeur du Bon d'achat, le Gagnant prendra à sa charge la différence de prix.

En cas de non-dépassement du montant de la location par rapport à la valeur du bon d'achat, le Gagnant ne pourra pas prétendre à un remboursement ou une compensation de la différence de prix.

Si le Gagnant cause des dégâts sur le véhicule (spécifiés dans la fiche état de retour) de quelque nature que ce soit ou s'il est responsable d'un accident, ce dernier sera redevable des frais inhérents à l'incident sur le véhicule prévu au montant des franchises indiquées sur le contrat de location.

Article VIII : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent Règlement s'applique pour toute la durée du Jeu Concours. Le règlement est communiqué gratuitement à toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : Drivalia France – Leasys Rent – Enquete Mobilité 2022 540 allée des Hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du présent Règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu Concours.

Article IX : Modification du présent Règlement

Le présent Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article X : Force majeure

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté de la Société Organisatrice, le Jeu Concours sera reporté ou, le cas échéant, annulé. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article XI : Disqualification

La Société Organisatrice peut annuler tout ou partie du Jeu Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la Participation au Jeu Concours et/ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Bons d'achat aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article XII: Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la communication électronique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tous autres problèmes qui ne lui seraient pas imputables et qui interviendraient pendant la durée du Jeu.

Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitablees ou si le Gagnant ne peut être identifié avec l'identité et les coordonnées communiquées conformément à l'article IV du présent Règlement, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de le retrouver. Dans une telle hypothèse, son lot sera considéré comme perdu et ne donnera lieu à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Article XIII : Propriété intellectuelle

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu Concours sont strictement interdites.

Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et, à ce titre, protégées.

En outre, la Société Organisatrice est le titulaire exclusif de l'ensemble des droits d'auteurs sur ce Jeu Concours.

Article XIV : Loi applicable et litiges

Le présent Règlement est exclusivement régi par la Loi française.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'application du Règlement.

Article XV : Données personnelles

Le Participant est informé que dans le cadre du Jeu Concours la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, recueille et met en œuvre des traitements de données à caractère personnel (telles que notamment : nom, prénom (s), date de naissance, civilité, numéro de permis de

conduire, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, informations de paiement (exemple : coordonnées bancaires)).

Les données personnelles du Participant sont nécessaires à l'exécution du Jeu Concours et la base légale du traitement de ces données personnelles est l'exécution du Jeu Concours.

Les traitements de données à caractère personnel du Participant réalisés par la Société Organisatrice sont mis en œuvre pour effectuer les opérations relatives à la participation et à l'exécution du Jeu Concours :

- Identifier le Participant,
- Enregistrer et valider la participation du Participant au Jeu Concours ;
- Identifier les Gagnants ;
- Gérer l'attribution des Bons d'achat et les réservations effectuées en vue de l'utilisation des Bons d'achat, et plus généralement gérer et exécuter les prestations contenues dans le Contrat de location issu de l'utilisation des Bons d'achat ;
- Paiement ;
- Comptabilité ;
- Suivi de la relation client ;
- Permettre l'exercice des recours et gérer les réclamations ;
- Conduire des actions de recherche et développement ;
- Respecter ses obligations légales et réglementaires ;
- Mener des actions de prospection commerciale ;

Les destinataires des données personnelles du Client sont :

- Les services internes habilités de la Société Organisatrice,
- Les personnels en charge de la mise à disposition du véhicule.

Les données personnelles du Participant sont conservées pendant toute la durée du Jeu Concours et, le cas échéant, jusqu'à l'utilisation du Bon d'achat. Elles pourront être archivées pour répondre à un intérêt administratif et/ou à des obligations légales de la Société Organisatrice.

L'ensemble des dispositions liées à la protection des données personnelles est consultable sur notre site à l'adresse suivante :

www.leasysrent.fr/protection-des-donnees

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), le Participant dispose d'un droit d'accès aux données personnelles le concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement. Le Participant dispose également d'un droit d'opposition, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de la Société Organisatrice, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Le Participant peut exercer ses droits auprès du délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

Monsieur Philippe KODYRA, Délégué à la protection des données
DRIVALIA France - LEASYS RENT
Bâtiment B La Licorne 540, allée des hêtres
69760 LIMONEST

Le Locataire dispose d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.